



## Konkurse - Faillites - Fallimenti

VS

1. Débitrice: **Fer-Nando Sàrl**, 3073 Venthône
2. Délai pour contester l'état de collocation:  
14.10.2013 jusqu'au 05.11.2013
3. Délai pour contester l'inventaire:  
14.10.2013 jusqu'au 25.10.2013
4. Remarques: sont également déposés:
  - a) l'inventaire
  - b) les revendications que l'administration de la faillite renonce à contester
  - c) les actions que l'administration de la faillite renonce à introduire, notamment l'action en dommages et intérêts éventuelle à l'encontre de l'associé et gérant (art. 827 et 757 CO).Délai pour recourir contre l'inventaire : dix jours dès la date du dépôt (art. 32 OAOF)  
Concernant les actions, procédures et revendications que l'administration renonce à introduire ou contester, chaque créancier peut, dans le délai péremptoire de vingt jours dès la date du dépôt, s'opposer aux décisions de l'administration de la faillite et/ou requérir la cession des droits de la masse (art. 260 LP).

Office des faillites de Sierre  
3960 Sierre

01119799

